

Société de Charité Maternelle

Règlements de la Société de Charité Maternelle.

Référence : 37679

In-8, broché sous couture, (2), 12 p., (1) f. blanc. Paris, de l'imprimerie d'Everat, 1816

Commentaire : Edition mise au courant des nouvelles institutions issues de la Restauration. La société est placée sous le patronage de la duchesse d'Angoulême. La vignette de titre porte les emblèmes de la royauté. La Société de Charité Maternelle a été fondée par Anne-Françoise de Fougeret en 1788 sur le modèle de la Société philanthropique et Marie-Antoinette en devint la présidente. Les statuts furent déposés le 17 février 1789. La société connut un essor rapide et traversa les différents régimes. Institution fondée par des femmes pour les femmes, elle avait comme objectif de combattre l'effroyable mortalité qui frappait les enfants trouvés, en contribuant à faire diminuer l'abandon et en délivrant des secours aux mères pauvres pendant les couches et les deux premières années de vie du bébé. "La Société de Charité Maternelle a été établie par des femmes, parce que ce sont elles que la Providence a plus particulièrement appelées au secours de l'enfance et des mères indigentes, et que leur sensibilité doit leur faire plus facilement surmonter les dégoûts attachés aux détails de la misère" (p. 7-8). Très rare: WorldCat ne recense que deux exemplaires dans le monde. Aucun en France. Manque à la BnF. Très bon exemplaire, très frais, tel que paru.

Prix : **280,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Hatchuel, Livres anciens et rares

librairie@hatchuel.com

Tél. 33 01 47 07 40 60

58 rue Monge

75005 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/livres/5472299-37679>